



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ecole Primaire de Marigny les Usages

20 rue de la gare

45760 Marigny les Usages

02 38 75 06 41

ec-marigny-les-usages@ac-orleans-tours.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU  
lundi 19 février 2018

**Participants :**

↪ Présidente :

Mme MAISON

↪ Enseignants :

Mme VILLETTE

Mme LEGRIS

Mme CARRY

M. DODE

M. LAMBERT

Mme JULIEN

Mme GALLON

↪ Représentants mairie

M.ARCHENAUULT

Maire

Mme GRIVE

Adjointe aux affaires scolaires

M.DELAPORTE

Commission scolaire

Mme PINTO Stéphanie

Responsable périscolaire

↪ Représentants parents :

M.LAGHMIRI

Mme COUTELLIER

Mme. PELLE

Mme FELLAHI

Mme LANSON

Mme RENVOISE

Mme DIARD

Mme PILLETTE

Mme KOM

Mme DURAND

Atsem

Mme ETIENNE

Mme GONCALVEZ

Mme SEGOVIA

↳ DDEN :

Mme MOREAU excusée

Pour introduction, la présidente nomme deux secrétaires de séance : M. LAMBERT et M. DODE puis rappelle l'objectif du conseil d'école :

Aborder les sujets qui concernent le fonctionnement de l'école, sans parler d'un enfant ou d'un cas particulier. Le CE de ce jour ne traitera que du changement des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2018

Le conseil d'école est constitué de trois parties : les enseignants, les parents d'élèves et la municipalité. Chacun pouvant librement donner son avis et faire partager ses expériences.

Mme MAISON rappelle le cadre de la rencontre, l'échéancier et les procédures de décisions.

Elle rappelle les résultats de la commission scolaire du 16 octobre stipulant la volonté de la mairie de revenir à 4 jours à la rentrée de septembre 2018 sans imposer un passage en force dès la rentrée 2017 Elle a permis d'exprimer l'avis des enseignants en faveur d'une semaine de 4 jours et demi. Aux associations de voir un côté positif de l'élargissement des possibilités de créneaux sans vouloir influencer la décision.

Conjointement un questionnaire a été proposé aux familles sur le choix entre 4 jours ou 4 jours et demi sans prendre en considération des implications financières. (Voir compte-rendu joint).

M.ARCHENAULT précise qu'il n'a d'aucune façon décidée du passage aux 4 jours et qu'il s'appuiera sur la concertation du Conseil d'Ecole tout en tenant compte du questionnaire complété par les familles. Le but du CE n'a pour but que le retour à 4 jours ou non. L'organisation du service enfance ne peut être abordé, cela découlera d'une réflexion ultérieure entre les élus et le service enfance.

Mme GRIVE explique que la mairie est favorable au retour à la semaine de 4 jours pour plusieurs raisons :

- Le rythme de l'enfant avec un temps de repos en milieu de semaine
- Le retour du questionnaire fait auprès des parents dont **69% des foyers ont répondu.**

Nous avons **70%** de ces retours favorables à la semaine de 4 jours.

- Cela permet aussi aux associations de développer leurs activités.

Par contre, le temps du midi ne peut être inférieur à 2h en raison du nombre d'enfants accueillis.

Dans les propositions, le service enfances préconise de rallonger de 10 à 15 min cette pause méridienne pour permettre aux enfants de déjeuner dans de meilleures conditions.

Nous ne souhaitons pas maintenir les rythmes scolaires car ceux-ci seraient automatiquement payants, et comme non obligatoires, cela pourrait engendrer de la discrimination entre les enfants qui financièrement pourraient y participer, et les autres, et aussi avoir des enfants sans surveillance à partir de 15h00.

Nous craignons que la semaine à 4 jours ½ ait un impact financier plus lourd sur les familles, les journées se terminant à 16h00, cela obligerait à laisser les enfants plus longtemps en garderie payante.

Une communication sera faite auprès des familles une fois l'organisation établie.

Une réflexion interne en mairie a commencé pour anticiper les différents cas.

M.ARCHENAULT et des enseignants rappellent que des experts préconisent la validé chrono-biologique des samedis matins travaillés soutenus par le Sénat. Cette possibilité ne sera pas soumise au vote compte tenu de l'évolution de la société.

M LAGHMIRI et Mme FELLAHI regrettent que, dans l'enquête le cas des 4 jours et demi ne donnait pas d'éclaircissements sur l'organisation du périscolaire dans cas d'un raccourcissement de la journée. Une incompréhension a pu en découler orientant le choix de certains parents vers les 4 jours pensant qu'il n'y aurait pas d'accueil à partir de 16h. Mme FELLAHI apporte des témoignages d'experts en chronobiologie (François Testud entre autres) en faveur des 4 jours et demi.

M. ARCHENAULT veut suivre les résultats du questionnaire qu'il trouve adéquat dans la situation. Certains parents contestent ce point de vue car il manquait l'indication d'un accueil périscolaire possible.

Présentation des 3 propositions de la mairie. (Tableau joint)

**Proposition 1**

7h30	8h30	Garderie
8h30	11h30	Temps scolaire
11h30	13h30	Pause méridienne
13h30	16h30	Temps scolaire
16h30	18h30	Accueil du soir

**Proposition 2**

7h30	8h20	Garderie
8h20	11h20	Temps scolaire
11h20	13h30	Pause méridienne
13h30	16h30	Temps scolaire
16h30	18h30	Accueil du soir

**Proposition 3**

7h30	8h30	Garderie
8h30	11h30	Temps scolaire
11h30	13h45	Pause méridienne
13h45	16h45	Temps scolaire
16h45	18h30	Accueil du soir

L'allongement de 10 à 15 mn de la pause méridienne pour améliorer les services est contredit par l'école qui souligne l'augmentation de l'amplitude de la journée et la fatigue inhérente.

La mairie souligne son inquiétude face à l'augmentation des effectifs à accueillir à la cantine qui ne va pas améliorer la situation.

Mme PELLE demande pourquoi ne pas faire un horaire décalé sur la pause méridienne. Mme MAISON lui répond que cela rejoint la proposition des enseignants.

## Présentation des propositions de l'école (tableau joint)

Les enseignants font deux propositions, l'une à 4 jours et demi, l'autre à 4 jours pour prendre en compte la position de la mairie.

### **Sur 4 jours et demi**

<i>24h</i>	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>	<i>Les mercredis</i>
<b>Maternelles</b>	<b>8h30 12h00</b> <i>(3h30)</i>	<b>14h 15h45</b> <i>(1h45)</i>	<b>8h30 11h30</b> <i>(3h)</i>
<b>Elémentaires</b>			

### **Sur 4 jours**

#### **Proposition 4**

<i>24h</i>	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
<b>Maternelles</b>	<b>8h30 12h00</b> <i>(3h30)</i>	<b>13h30 16h</b> <i>(2h30)</i>
<b>Elémentaires</b>	<b>8h30 11h30</b> <i>(3h)</i>	<b>13h00 16h</b> <i>(3h)</i>

#### 4j et demi :

Les enseignants veulent remettre les enfants au centre du débat sur les rythmes scolaires : c'est-à-dire sur le temps des apprentissages. Ils privilégient des considérations pédagogiques et des disponibilités aux apprentissages tout en tenant compte des différences d'âge au sein de l'école. L'expérience des 4 jours et demi s'est révélée très bénéfique. Mais, les journées pour les maternelles et les CP sont trop longues. La pause méridienne s'avère trop long pour les enfants de maternelle. (Actuellement 11h45 à 14h15)

Les parents font confiance aux enseignants pour juger la meilleure organisation des rythmes scolaires en leur reconnaissant leur statut de professionnel.

La mairie s'inquiète des difficultés de certaines familles à payer les services périscolaires.

#### 4 jours :

Tous les participants ont réagi de manière positive à cette proposition en soulignant l'intérêt du décalage des horaires entre maternelle et élémentaire sur la pause méridienne.

Mme PELLE témoigne d'une fatigue diminuée lorsque ses enfants étaient en maternelle au moment de la semaine à 4 jours.

Des parents d'élèves expriment qu'il y aura forcément des inégalités d'accès aux activités sportives et associatives dû à leur cout. Des parents et des enseignants s'inquiètent du risque du décalage de l'horaire du coucher le mardi soir.

Mme JULIEN insiste sur l'intérêt de l'augmentation d'apprentissage pour les enfants de maternelle avec les matinées plus longues.

M.LAGHMIRI pointe la contradiction entre l'enquête mairie donnant 16h 30 et la proposition de l'école finissant à 16h.

M.ARCHENault précise que la mairie devra engager une réflexion sur l'organisation des différents personnels. Notamment les ATSEM qui seraient vraisemblablement impliquées de 30 mn sur un temps de garderie au détriment du ménage. Cette charge de travail serait portée par d'autres personnels augmentant les coûts pour la mairie.

Mme MAISON met au vote :

Vote sur les 4 jours ou 4 jours et demi

4 jours : **6**

4jours ½ : **10**

Abstentions : **2**

Suite au résultat du 1<sup>er</sup> scrutin

**Vote sur les 4 propositions à 4 jours**

N°1 : 2 voix

N°2 : 0

N°3 : 0

N°4 : 14 voix

Absentions : 2

Face au résultat, M le Maire s'engage à faire la proposition de 4 jours sur l'organisation n°4

La séance est levée à 19h45

Annexe 1 : compte rendu de la commission scolaire du 10 octobre 2017